

Le Bureau du Congrès

**CG-BUR(2026)69-15<sup>1</sup>**  
10 février 2026

## **Rapport sur la visite d'étude en Pologne concernant la situation des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus**

**(8-10 décembre 2025)**

### **Résumé**

Ce rapport d'information donne un aperçu structuré et factuel de la visite d'étude en Pologne menée par la Rapporteuse pour un Bélarus démocratique du 8 au 10 décembre 2025. Il est destiné à informer le Bureau et à servir de base à l'identification de possibles actions de suivi par le Congrès et son Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux.

Compte tenu de ces informations, le Bureau est invité à envisager la préparation d'un rapport substantiel par une commission compétente du Congrès dans l'année, qui serait présenté et débattu en 2027.

Action requise : pour information

---

<sup>1</sup> Le présent document a été classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès.

## Contexte et objectifs de la visite d'étude

1. À la suite des élections présidentielles frauduleuses au Bélarus en 2020 et de la répression généralisée par le régime de Loukachenka, entraînant la détention arbitraire de dizaines de milliers de manifestants pacifiques, une part importante de la société civile et des responsables démocratiques du Bélarus a été contrainte à l'exil. La Pologne, partageant une frontière et des liens historiques avec le Bélarus, est devenue une destination principale pour cette diaspora.

2. La coopération entre le Conseil de l'Europe et le gouvernement du Bélarus, initiée en 1992, a été interrompue en mars 2022 après que la Russie ait entamé sa guerre d'agression contre l'Ukraine et qu'elle ait été expulsée de l'organisation. Le 17 mars 2022, le Comité des Ministres a [décidé](#) de suspendre toute coopération avec les autorités du Bélarus.<sup>2</sup> En septembre 2022, pour continuer à soutenir la société civile du Bélarus et les forces démocratiques en exil, le Conseil de l'Europe a lancé le Groupe de contact pour la coopération avec les forces démocratiques et la société civile du Bélarus. La [déclaration](#) du Sommet de Reykjavik de 2023 du Conseil de l'Europe souligne la nécessité de cette coopération et de la poursuite des travaux du Groupe de contact.

3. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est un membre actif du Groupe de contact. Dans ce cadre, et au titre de la [liste d'activités 2024-2025](#) approuvée par le Comité des Ministres en janvier 2024, le Congrès a poursuivi son engagement auprès des acteurs démocratiques du Bélarus, avec une attention particulière portée à la démocratie locale, à la gouvernance multiniveaux et aux droits humains.

4. Le 25 février 2025, le Bureau du Congrès a décidé de désigner un-e rapporteur-e du Congrès pour un Bélarus démocratique, chargé(e) de tenir le Bureau informé des évolutions majeures, notamment en ce qui concerne les forces démocratiques et la société civile du Bélarus<sup>3</sup>. Le Bureau a désigné Cecilia DALMAN EEK (Suède, R, SOC/G/PD), Présidente de la Chambre des régions, en tant que rapporteure le 24 mars 2025<sup>4</sup>. Le Bureau a également invité le Conseil de coordination à désigner, parmi ses membres élus les 25-27 mai 2024, trois représentant-e-s des forces démocratiques du Bélarus (ainsi que trois suppléant-e-s) pour participer aux sessions du Congrès et de ses Chambres<sup>5</sup>. Lors de sa réunion du 15 décembre 2025, après avoir évalué la contribution positive de la députation, le Bureau a renouvelé la participation des représentantes et représentants des forces démocratiques du Bélarus aux sessions de 2026 et 2027, et a ouvert la voie à leur participation aux missions d'observation des élections ainsi qu'à la désignation d'un-e délégué-e jeune<sup>6</sup>.

5. Dans ce contexte, la Rapporteure a effectué une visite d'étude en Pologne du 8 au 10 décembre 2025, centrée sur les villes de Gdansk et Varsovie. La visite avait quatre objectifs principaux :

- Évaluer la capacité opérationnelle et les défis rencontrés par les forces démocratiques et la société civile du Bélarus actuellement en exil ;
- Analyser la coopération entre la diaspora du Bélarus et les autorités locales et régionales polonaises ;
- Explorer l'application au niveau local et régional de la [Résolution 2499 \(2023\)](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur les défis spécifiques rencontrés par les bélarussiens en exil (dites « Solutions de Luxembourg »), notamment face à la répression transnationale croissante ;
- Organiser une Table ronde sur l'autonomie locale et la transition vers un nouveau Bélarus le 10 décembre à Varsovie pour présenter deux expertises, en débattre les conclusions et initier

---

<sup>2</sup> CM/Del/Dec(2022)1429/2.5.

<sup>3</sup> CG-BUR(2025)63-DEC, Appendix 3.

<sup>4</sup> CG-BUR(2025)64-DEC

<sup>5</sup> CG-BUR(2025)63-DEC, Appendix 3.

<sup>6</sup> CG-BUR(2025)68-DEC, Appendix 3.

une discussion ouverte pour développer une feuille de route pour la décentralisation et la réforme de l'autonomie locale dans un future Bélarus démocratique.

6. Le programme de la visite a combiné des réunions bilatérales avec plus de 35 représentant-e-s des institutions démocratiques et des organisations de la société civile du Bélarus, des autorités nationales et locales polonaises, ainsi que des visites d'institutions locales travaillant sur l'intégration des immigrants, notamment dans la ville de Gdansk.

## **Structure des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus**

7. La visite d'étude a permis à la Rapporteuse de rencontrer un large éventail d'acteurs représentant les dimensions politique, institutionnelle et civique du mouvement démocratique bélarussien en exil. Elle a confirmé que l'écosystème démocratique bélarussien en Pologne est très structuré mais fait face à des défis importants concernant sa durabilité et sa sécurité.

8. D'un mouvement de protestation initial, les forces démocratiques du Bélarus ont transité vers un système structuré et quasi-gouvernemental avec des branches exécutive et représentative distinctes.<sup>7</sup> Alors que les structures politiques fonctionnent comme un « gouvernement en exil » axé sur la diplomatie de haut niveau et la coopération internationale, elles manquent d'une grande bureaucratie d'État. Les organisations de la société civile comblent ce vide en gérant le travail quotidien de résistance, de soutien humanitaire et juridique, et de développement de politiques.

### Structures politiques et représentatives

9. Le *Conseil de coordination* agit en tant qu'organe politique représentatif rassemblant différentes factions politiques des forces démocratiques. Il est organisé sur une base proportionnelle et applique un quota de genre de 40 %. Lors des réunions, un accent particulier a été mis sur l'organisation d'auditions publiques sur les projets de législation, y compris sur l'autonomie locale, l'égalité des genres et les partis politiques, ainsi que sur les exigences de transparence et la communication via les médias sociaux et les émissions de radio. De nouvelles élections du Conseil de coordination se tiendront du 18 au 22 mai 2026, ouvertes à tous les citoyens bélarussiens via un système sécurisé en ligne. Le système de vote en ligne créé par les forces démocratiques du Bélarus en 2024 s'est avéré très efficace pour assurer la sécurité des électeurs, car aucune arrestation n'a été signalée par la suite ; il sera utilisé à nouveau lors des élections de 2026.

10. Le *Cabinet de transition unifié du Bélarus* fonctionne comme un organe exécutif en exil. Il joue un rôle central dans la coordination politique, le plaidoyer international et la préparation de la transition démocratique. Son travail inclut l'engagement avec les organisations internationales, le développement de politiques, la coordination sur les politiques de sanctions et les efforts de redevabilité. Il collecte des preuves de crimes contre l'humanité pour renvoi à la Cour pénale internationale.

11. Le *Bureau de Sviatlana Tsikhanouskaya*, la plus haute représentante de l'opposition démocratique bélarussienne, œuvre pour protéger les droits et intérêts des citoyens bélarussiens, représentant un Bélarus pro-démocratique et les bélarussiens dans les relations avec d'autres États et organisations internationales, et consolidant les forces démocratiques du Bélarus pour assurer la transition du pays de la dictature vers la démocratie.

---

<sup>7</sup> Leur mode de coopération est défini dans le « Protocole de coopération entre la dirigeante nationale Sviatlana Tsikhanouskaya, le Conseil de coordination du Bélarus, le Cabinet de transition unifié du Bélarus et le Bureau de Sviatlana Tsikhanouskaya », signé le 4 août 2024 et disponible à l'adresse [https://tsikhanouskaya.org/pratakol\\_en.pdf](https://tsikhanouskaya.org/pratakol_en.pdf)

12. La *Réserve de personnel pour un nouveau Bélarus* est une initiative stratégique qui fournit une formation professionnelle aux citoyens bélarussiens prêts à faire partie de l'administration publique dans un Bélarus démocratique. Elle implique actuellement environ 700 membres issus de divers horizons professionnels, y compris la santé, l'éducation, l'administration publique, les affaires et les technologies de l'information. Plus de 40% d'entre eux souhaitent travailler au niveau local. La Réserve de personnel a souligné le besoin de partenariats à long terme, de soutien pluriannuel et d'opportunités d'apprentissage structurées, telles que des visites d'étude, du mentorat et des stages dans des pays européens.

#### Organisations de la société civile

13. La société civile reste dynamique mais subit une pression considérable en termes de ressources humaines et financières, ainsi que la répression étatique. Les organisations de défense des droits humains telles que le *Centre des droits humains « Viasna »* et *l'Association bélarussienne des prisonniers politiques « Da Voli »* se concentrent sur la documentation des violations des droits humains, le soutien aux prisonniers politiques et à leurs familles, et la fourniture d'une assistance juridique, psychologique et humanitaire. Un représentant de « Viasna » a signalé que le régime de Loukachenka a cessé la publication des décisions de justice il y a plus d'un an ; par conséquent, les cas de poursuites ne sont souvent connus qu'après la libération du prisonnier.

14. Des ONG telles que le *Free Belarus Centre* et *Belarus Beehive* fournissent des conseils juridiques, un plaidoyer sur la légalisation et les documents de voyage, et soutiennent le développement de la société civile par le biais de projets financés par l'UE, le réseautage et le renforcement des capacités. Ces organisations jouent un rôle important dans la sensibilisation à la situation spécifique des bélarussiens en exil et dans le plaidoyer pour des solutions aux problèmes du quotidien. Il convient de noter que les organisations de la société civile du Bélarus ciblent également des bénéficiaires à l'intérieur du Bélarus.

15. Le *Conseil national de la jeunesse bélarussienne (RADA)*, un réseau d'associations de jeunesse bélarussiennes, travaille tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Bélarus pour promouvoir un modèle européen de politique de jeunesse et de participation démocratique. RADA a signalé qu'il est de plus en plus difficile d'opérer à l'intérieur du pays, ce qui a un impact sur la méthodologie de la récente [recherche](#) sur la situation de la jeunesse bélarussienne. L'obtention de visas étudiants, la non-reconnaissance des diplômes, l'accès limité aux bourses et aux stages, et la pression psychologique de vivre à l'étranger tout en craignant pour les membres de la famille restés au Bélarus figurent parmi les principaux défis auxquels les jeunes sont confrontés en exil.

16. Les acteurs orientés vers la recherche et les politiques, y compris *l'Institut pour le développement et l'économie sociale de marché au Bélarus et en Europe de l'Est*, fournissent des travaux analytiques sur le développement régional, la coopération transfrontalière et les scénarios de transition, aidant à informer la planification des réformes à long terme.

17. Les organisations de la diaspora, telles que la *Société culturelle bélarussienne « Chatka »* et la *Maison bélarussienne*, combinent activités culturelles, soutien communautaire et mobilisation politique. Elles ont souligné l'importance de préserver et de promouvoir la langue et la culture bélarussiennes, de soutenir les prisonniers politiques et de maintenir des liens avec les communautés à l'intérieur du Bélarus, tout en cherchant une coopération plus structurée avec les autorités des pays d'accueil.

## Capacité opérationnelle et défis en exil

18. Les discussions ont mis en évidence que les acteurs démocratiques biélorussiens en exil opèrent dans un environnement très contraint, marqué notamment par les menaces sécuritaires du régime, les pressions sur les proches dans le pays et les obstacles bureaucratiques dans les pays d'accueil, tout en maintenant un niveau significatif d'organisation et de production. Les activités comprennent la rédaction de lois, l'organisation de consultations publiques, le soutien aux communautés à l'intérieur du Biélorus, la fourniture de services aux personnes en exil et le maintien du plaidoyer international.

19. Les outils numériques, les canaux de communication sécurisés et les réseaux internationaux sont essentiels pour soutenir ces efforts. Parallèlement, les interlocuteurs ont souligné que les structures démocratiques en exil sont souvent tenues de fonctionner à la fois comme représentants politiques et comme prestataires de services – malgré leurs ressources limitées –, compensant l'absence de protection étatique pour les biélorussiens fuyant la répression.

20. Dans toutes les réunions bilatérales, plusieurs défis récurrents ont été identifiés :

- La répression transnationale et les risques sécuritaires, y compris les menaces, la surveillance, les tentatives de recrutement, la pression sur les proches au Biélorus et les cas d'enlèvement ou de retour forcé depuis des pays tiers.
- L'incertitude juridique dans les pays d'accueil, notamment la courte validité des documents de séjour, les procédures administratives longues et les obstacles au regroupement familial.
- L'exclusion bancaire et financière, les banques refusant souvent de reconnaître les documents temporaires ou alternatifs, empêchant l'accès aux salaires, aux prestations sociales ou aux allocations.
- La durabilité du financement, car la plupart des organisations dépendent de financements de projets à court terme et manquent de soutien pluriannuel prévisible à long terme pour leur développement institutionnel et leur préparation à une transition démocratique.
- L'institutionnalisation en exil, y compris l'absence de statut juridique clair et de cadres d'accueil à long terme pour les structures représentatives.
- Une guerre de l'information, alors que les forces démocratiques du Biélorus luttent pour rivaliser avec la propagande parrainée par l'État et les fermes à trolls, en particulier sur des plateformes comme TikTok, qui sont fortement utilisées par le régime de Loukachenka.

## Répression transnationale et problèmes de légalisation : mise en œuvre des « Solutions de Luxembourg » au niveau local

21. Presque tous les acteurs biélorussiens rencontrés lors de la visite d'étude, qu'ils représentent des institutions politiques, des organisations de la société civile, des groupes de défense des droits humains ou des associations de la diaspora, ont identifié la légalisation et la protection contre la répression transnationale comme les défis les plus urgents auxquels sont confrontés les biélorussiens en exil.

22. Les interlocuteurs ont souligné que l'incertitude juridique affecte non seulement les individus, mais aussi la capacité des institutions démocratiques et des organisations de la société civile à fonctionner de manière efficace et durable. La courte validité des permis de séjour, les procédures administratives longues et imprévisibles, les difficultés de renouvellement des documents, les obstacles au regroupement familial et la reconnaissance limitée des documents d'identité ou de voyage alternatifs ont été soulignés à plusieurs reprises.

23. En termes de répression transnationale, plusieurs interlocuteurs ont partagé des exemples de persécution politique, de risques d'extradition pour les biélorussiens détenus hors des États membres de l'UE, de confiscation de biens laissés au Biélorus, de menaces contre les proches de ceux actifs

dans la diaspora, et de tentatives actives par le Comité de sécurité d'État de la République du Bélarus (c'est-à-dire le KGB bélarussien) de recruter des informateurs, de pirater des canaux de communication ou d'intimider.

24. Ces défis ont été décrits comme des contraintes structurelles au travail démocratique en exil. Tous les interlocuteurs ont souligné que le statut juridique précaire augmente la vulnérabilité à la pression et à l'intimidation, limite la mobilité et l'accès au financement, complique l'emploi et les relations bancaires, et compromet la planification à long terme. Dans ce contexte, la mise en œuvre cohérente et coordonnée de la [Résolution 2499 \(2023\)](#) de l'APCE sur « Relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les Bélarussiens en exil », communément appelée les « [Solutions de Luxembourg](#) », a été jugée essentielle pour assurer non seulement la protection des individus, mais aussi la continuité et l'efficacité de l'action prodémocratie en exil.

#### La portée des « Solutions de Luxembourg »

25. Les « Solutions de Luxembourg » constituent un ensemble complet de recommandations politiques et pratiques visant à améliorer la protection, le statut juridique et les conditions de vie des bélarussiens qui ont fui la répression au Bélarus.

26. La Résolution 2499 (2023) appelle les États membres du Conseil de l'Europe à adopter des mesures spécifiques, notamment la délivrance de permis de séjour de longue durée, la reconnaissance des documents d'identité et de voyage alternatifs, le regroupement familial facilité, l'accès aux services bancaires et sociaux, et une protection renforcée contre la répression transnationale. Elle souligne également la nécessité d'une approche différenciée envers les bélarussiens, reflétant leur situation particulière en tant que victimes d'un régime autoritaire.

27. La Rapporteuse a systématiquement fait référence aux « Solutions de Luxembourg » comme point de référence pour les discussions avec tous les interlocuteurs, tant des forces démocratiques du Bélarus que des autorités du pays d'accueil. Elle a également exprimé la nécessité de localiser leur mise en œuvre, car les autorités locales et régionales peuvent soutenir et rationaliser le processus de légalisation et ont la responsabilité d'agir comme des boucliers pour protéger les droits humains. Ce sujet particulier a été présenté lors d'un [événement parallèle](#) organisé par le Secrétariat du Congrès le 29 octobre 2025, en marge de la 49e session.

#### Le cas de la Pologne

28. La Rapporteuse a rencontré le responsable du Bureau des étrangers de Pologne<sup>8</sup> pour examiner comment les objectifs des « Solutions de Luxembourg » sont reflétés dans la législation nationale et la pratique administrative. L'interlocuteur a confirmé que la Pologne accueille la plus grande communauté bélarussienne en Europe, avec 134 000 bélarussiens détenant actuellement des permis de séjour valides, dont 11 000 bénéficiaires d'une protection internationale.

29. Il a rappelé que la Pologne délivre des visas humanitaires aux bélarussiens depuis 2007, accordant l'accès au marché du travail sans permis de travail, et que des solutions spéciales supplémentaires ont été introduites après 2020 en réponse à la répression post-électorale au Bélarus. Celles-ci incluent des solutions accélérées de visa d'affaires et de séjour pour les bélarussiens, y

---

<sup>8</sup> Le responsable du Bureau des étrangers est l'autorité centrale de l'administration gouvernementale compétente pour les questions relatives à l'entrée, au transit, au séjour et à la sortie du territoire de la République de Pologne des étrangers, à l'octroi de la protection internationale en Pologne et à la fourniture d'une assistance sociale et de soins médicaux aux personnes demandant une protection, à l'octroi de l'asile aux étrangers et à l'octroi d'une protection temporaire.

compris des visas humanitaires et des permis de séjour temporaires spéciaux, ainsi que des possibilités d'ouvrir des entreprises et de retrouver des membres de la famille.

30. Le responsable du Bureau des étrangers a souligné la création d'un groupe de travail sur la légalisation des bélarussiens en Pologne, coprésidé par le Bureau et des représentants des forces démocratiques du Bélarus, comme un mécanisme clé de coordination et de dialogue. Ce groupe de travail permet d'identifier les obstacles administratifs récurrents et de discuter des adaptations possibles des procédures, en tenant compte de la situation spécifique des bélarussiens en exil.

31. En même temps, l'interlocuteur a reconnu un certain nombre de défis persistants. Ceux-ci incluent une capacité administrative limitée, un arriéré et de longs délais de traitement pour les demandes de séjour, de courtes périodes de validité des cartes de séjour et des variations de pratique entre les voïvodies (c'est-à-dire les autorités régionales). Il a noté que des efforts sont en cours pour rationaliser les procédures, notamment par l'introduction prévue d'un système de demande électronique en 2026, qui devrait améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité. En outre, il a informé la Rapporteuse que le Bureau avait proposé un concept pour étendre la validité des cartes de séjour au-delà de la limite actuelle d'un an, en les rendant biométriques et accessibles à tout ressortissant non polonais en incapacité de renouveler son passeport.

32. La question de la répression transnationale a également été abordée lors de la réunion. Bien que la responsabilité principale dans ce domaine incombe aux autorités nationales, la discussion a souligné l'importance d'une coopération étroite entre les autorités nationales, régionales et locales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, pour identifier les risques, partager l'information et assurer une protection adéquate aux individus et organisations menacés.

## **Coopération entre la diaspora bélarussienne et les autorités locales et régionales en Pologne**

### *Autorités nationales et locales en Pologne : cadre et pratique*

33. Les discussions avec les autorités nationales et locales polonaises ont confirmé que la Pologne est devenue un pays d'accueil clé pour les bélarussiens fuyant la répression politique, entraînant des défis à long terme qui dépassent l'accueil d'urgence et nécessitent une coopération structurée au niveau local et régional.

34. Au niveau national, les représentants du Bureau des étrangers ont souligné que la légalisation et l'intégration des bélarussiens deviennent de plus en plus une responsabilité partagée entre les administrations nationales et les autorités régionales et locales. Alors que le statut de séjour et la protection internationale relèvent de la compétence nationale, les municipalités sont souvent le premier point de contact pour l'accès aux services, à l'information et au soutien à l'intégration. La nécessité d'une meilleure coordination entre tous les niveaux de gouvernement a été soulignée, en particulier au vu du nombre croissant de résidents de longue durée.

35. Les autorités locales rencontrées lors de la visite d'étude ont souligné que la diaspora bélarussienne diffère des autres groupes de migrants en ce que nombre de ses membres sont politiquement actifs, très instruits et engagés dans le plaidoyer démocratique. Cela crée à la fois des opportunités et des défis : si les organisations de la diaspora peuvent agir comme partenaires pour l'intégration et la participation civique, elles nécessitent également un soutien adapté en raison des risques sécuritaires liés à la répression transnationale.

### Le modèle de Gdansk : ville de la solidarité

36. La visite de la ville de Gdansk a fourni une illustration concrète de bonnes pratiques en matière d'intégration des migrants, de politiques d'inclusion, de droits humains et de coopération avec les communautés de la diaspora, y compris les biélorussiens.

37. Les représentants de la ville ont expliqué que l'approche de Gdansk est ancrée dans un engagement politique fort en faveur des droits humains, formalisé par la Résolution n° LV/1566/18 du Conseil municipal de Gdansk du 28 juin 2018 établissant un « Modèle pour l'égalité de traitement ». Cet engagement est rendu opérationnel par des politiques et services locaux qui promeuvent et garantissent l'égalité pour tous, luttant contre la discrimination, les discours de haine et la violence.

38. Les biélorussiens constituent le plus grand groupe étranger dans la ville, avec près de 8 000 résidents enregistrés. En réponse à la migration croissante, Gdansk a adopté le Modèle d'intégration des immigrants en 2016, ce qui en fait l'une des premières villes polonaises à établir une stratégie locale d'intégration complète. Le modèle couvre des domaines clés tels que l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, les services sociaux, la culture et la participation à la vie locale.

39. Une autre singularité est le Conseil des immigrants de Gdansk, le seul conseil consultatif municipal en Pologne composé de personnes issues de l'immigration. Il a un rôle consultatif sur les questions et politiques liées à l'inclusion des migrants et des réfugiés.

40. Le travail de la ville de Gdansk est soutenu et complété par d'autres institutions locales :

- Le Centre Dolna Brama offre des locaux gratuits aux ONG, aux initiatives informelles et aux associations de migrants, permettant aux organisations biélorussiennes d'organiser des activités culturelles, éducatives et communautaires.
- Le Centre de soutien aux immigrants – financé par des dons de l'UE, de la ville de Gdansk et d'entreprises privées – fournit une aide juridique gratuite et un accès à l'assurance maladie, à l'emploi, à l'éducation et au séjour légal. Le Centre apporte également un soutien au logement via cinq appartements pour les familles en difficulté.
- Le Centre européen de la solidarité sert d'institution culturelle, éducative et civique dédiée à la promotion des valeurs démocratiques, de la liberté et de la solidarité internationale. Il soutient la diaspora biélorussienne locale par la promotion d'événements culturels et politiques.

41. Les représentants de la ville ont souligné que la coopération avec les organisations de la société civile est essentielle pour la réalisation effective des droits humains, et que des partenariats basés sur la confiance avec les ONG et les groupes de la diaspora permettent à la municipalité de répondre plus souplesment aux besoins émergents.

### Coopération avec la diaspora biélorussienne

42. Les réunions avec des représentants de la diaspora biélorussienne à Gdansk et Varsovie ont donné un aperçu précieux de la manière dont la coopération avec les autorités locales est vécue dans la pratique. Les organisations de la diaspora ont décrit Gdansk comme un environnement généralement favorable, soulignant l'ouverture des autorités municipales et des institutions culturelles, en particulier le Centre européen de la solidarité, qui accueille régulièrement des événements culturels et politiques clés liés au Biélorus, et offre une visibilité aux aspirations prodémocratie biélorussiennes.

43. Parallèlement, les interlocuteurs ont souligné plusieurs limites. La coopération avec les autorités locales reste souvent informelle et basée sur des projets, reposant sur des contacts personnels plutôt que sur des cadres institutionnalisés. Le soutien financier est fréquemment accordé sur une base

annuelle ou ad hoc, parfois sans accord écrit, ce qui limite la planification à long terme et la stabilité organisationnelle.

44. Les représentants de la diaspora ont exprimé un intérêt clair pour des partenariats plus structurés avec les municipalités, y compris des accords-cadres, un accès à plus long terme aux locaux et des mécanismes de financement prévisibles. La participation aux processus démocratiques locaux, tels que la budgétisation participative, a été jugée très positive et inclusive, renforçant le désir de contribuer activement à la société d'accueil (plutôt que d'être de simples bénéficiaires de soutien).

45. Plus important encore, la participation aux initiatives locales, aux programmes culturels et aux organes consultatifs a été décrite à la fois comme un outil d'intégration et un moyen pour les biélorussiens d'acquérir une expérience pratique de la démocratie locale, qui pourrait plus tard être transférée vers un Bélarus démocratique.

### **Action proposée**

46. Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé que la Rapporteuse assure le suivi des conclusions de la visite d'étude et de tout autre développement clé, et fasse rapport au Bureau en conséquence.

47. Le Bureau pourrait envisager de maintenir la cause des forces démocratiques du Bélarus haut dans l'agenda politique et de demander la préparation d'un rapport de fond par le Congrès, à présenter et débattre en 2027, potentiellement en présence de Sviatlana Tsikhanouskaya. Les termes de référence pourraient être présentés lors de la réunion du Bureau du 30 mars 2026

48. Reconnaisant les progrès accomplis, le Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux du Congrès pourrait continuer à soutenir les forces démocratiques et la société civile du Bélarus avec des activités de développement des capacités et un soutien d'experts dans la préparation de la réforme de l'autonomie locale et de la transition vers la démocratie.

## Annexe – Programme de la visite d'étude en Pologne (8-10 décembre 2025)

### Rapporteure :

Cecilia DALMAN EEK

Rapporteure pour un Bélarus démocratique  
Présidente de la Chambre des régions, SOC/G/PD, Suède

### Secrétariat du Congrès :

Albert FLORES HERRERA

Chargé de projet principal, Centre d'expertise pour la gouvernance  
multiniveaux

Marie BOUSQUIÉ

Assistante de projet, Centre d'expertise pour la gouvernance  
multiniveaux

### **Lundi, 8 décembre**

**Gdansk**

- Département du développement social de la ville de Gdansk
- Centre Dolna Brama
- Société culturelle bélarussienne « *Chatka* »
- Centre de soutien aux immigrants
- Centre européen de la solidarité

### **Mardi, 9 décembre**

**Varsovie**

- Association bélarussienne des prisonniers politiques « Da Voli »
- Chef adjoint du Cabinet de transition unifié du Bélarus et Représentant pour la transition du pouvoir
- Président et membres du Conseil de coordination
- Responsable du Bureau des étrangers de Pologne
- ONG « Free Belarus Centre »
- Centre des droits humains « Viasna »
- « Belarus Beehive »
- Institut pour le développement et l'économie sociale de marché au Bélarus et en Europe de l'Est

### **Mercredi, 10 décembre**

**Varsovie**

- *Table ronde sur l'autonomie locale et la transition démocratique vers un nouveau Bélarus*
- Conseil national de la jeunesse bélarussienne (RADA)
- Réserve de personnel pour un nouveau Bélarus
- Association des membres de conseils municipaux
- Maison bélarussienne « Belarusian House »